

COMMISSION DU VIEUX PARIS

Séance du 20 décembre 2007

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de Madame Moïra GUILMART et la vice-présidence de Madame Marie-Jeanne DUMONT, secrétaire générale.

**Assistent à la séance :**

Béatrice DE ANDIA, Pierre CASSELLE, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Yves CONTASSOT, Hélène FONT, Fabienne GIBOUDEAUX, Dominique HERVIER, Pierre HOUSIEAUX, Maurice LAURENT, Jean-François LEGARET, Hélène MACE DE LEPINAY, Olivier DE MONICAULT, Alain MORELL, Christian PREVOST-MARCILHACY, Bernard ROULEAU.

**Sont excusés :**

Dominique ALBA, Jacques BRAVO, François CHASLIN, le Père Thierry DE L'EPINE, Pierre-Antoine GATIER, André GUILLERME, Caroline MATTHIEU et Thierry PAQUOT.

**Communication :**

François GREETHER, architecte, urbaniste, ancien de l'Atelier Parisien d'Urbanisme et responsable du plan d'urbanisme de la ZAC des Batignolles et Jacqueline OSTY, paysagiste, exposent le projet urbain et paysager prévu dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté des Batignolles avec l'aide de Paul SMITH, de l'inventaire général.

**Ordre du jour :**

Demandes de démolition dans Paris : liste des demandes en autorisation de démolir reçues au DHAAP entre le 30 octobre 2007 au 26 novembre 2007 (d'après la liste envoyée par la Direction de l'Urbanisme)

Reports, suivis, faisabilités et affaires diverses.

**Crédits photographiques DHAAP** : M. Marc Lelièvre, M. Christian Rapa, M. Pascal Saussereau

**Rédaction et conception de la maquette** : Manolita Freret, Alexis Markovics, Bénédicte Perfumo

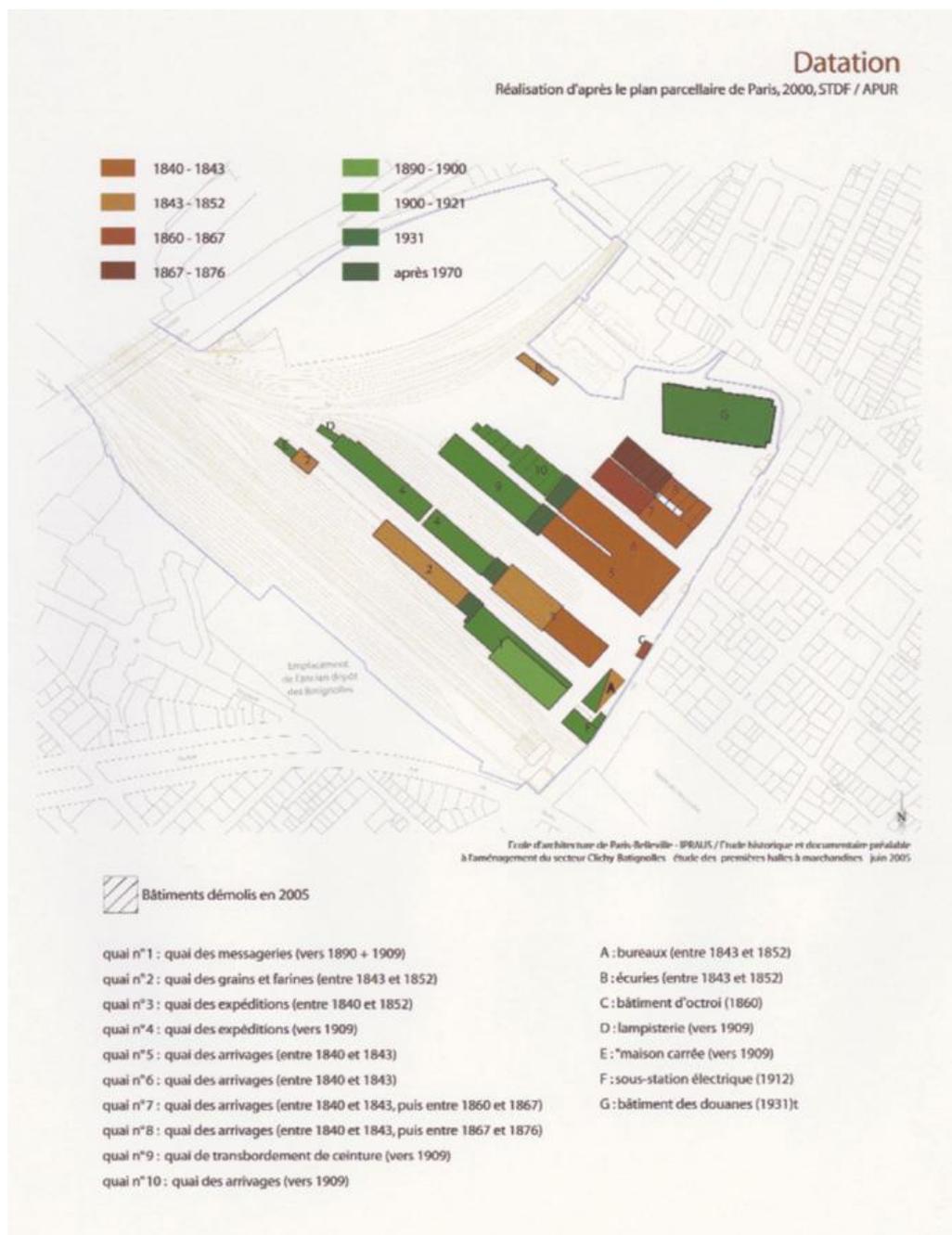
## COMMUNICATION

Cette intervention de Monsieur François Grether et de Jacqueline Osty est liée au permis de démolir présenté en séance du 16 octobre 2006 à la suite duquel a été formulé un vœu de la Commission du vieux Paris (*La Commission du vieux Paris, réunie le 16 octobre 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M<sup>me</sup> Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a renouvelé son vœu en faveur de la conservation intégrale in situ de la halle en charpente mixte (bois, fonte et fer) du quai n° 3 de l'ancienne gare de marchandises des Batignolles. Construite vers 1840-1843 pour la ligne Paris-Rouen-Le Havre (Frédéric Pillet, Paris Patrimoine, n°3, décembre 2006), elle représente un témoignage unique et exceptionnel de l'histoire ferroviaire, de l'évolution des techniques de construction et de la genèse de l'architecture moderne. Cette halle mérite d'être protégée au titre des Monuments Historiques et doit figurer sur la liste supplémentaire des bâtiments protégés par la Ville de Paris.*) et à un nouveau permis en cours d'instruction.

L'intervention de l'équipe pluridisciplinaire (architecte, urbaniste et paysagiste) remonte au début 2003. L'analyse de ce site fortement marqué par l'histoire du chemin de fer puisque il correspond à la première ligne, première grande gare de marchandise, l'arrivée des techniques venues d'Angleterre, avec des ingénieurs Anglais. Dès l'étude de définition, l'objectif a été d'identifier un certain nombre de témoignages de l'histoire du lieu (forge, bâtiment d'octroi, gare de petite ceinture...), même si les transformations envisagées sont importantes et innovantes à bien des points de vue. Il est important de rappeler l'importance du relief du site en forte pente vers le Nord-Est, et l'importance de la présence des réseaux tant ferroviaires que viaires qui bordent l'ensemble. La difficulté étant de maintenir l'exploitation des réseaux ferrés et le fret, un programme important de logement, de bureaux et d'équipement ainsi qu'un grand espace vert très attendu par les riverains. Dans ce contexte et compte tenu du programme, d'important choix ont du être faits afin de répartir de manière cohérente tous ces éléments de programme sur un site relativement contraint finalement. La présence des grandes halles de marchandise situées dans l'angle Sud-Ouest, longeant la tranchée des voies de desserte de la gare Saint-Lazare posent un problème en coupe car Réseau Ferré de France avait besoin d'espace pour l'exploitation des réseaux. Aussi en coupe, il est prévu un important remodelage du terrain, justement dans cette zone. Aussi la conservation des Halles in situ est inenvisageable dans le cadre du projet actuel. Il a donc été prévu un démontage, déplacement et remontage partiel de cette Halle n°3 pour une réinstallation dans le jardin.

## 58-60 boulevard Berthier (17<sup>e</sup> arr. )

Démolition partielle d'un ensemble de bâtiments à usage d'entrepôt sur le site des Batignoles. Le pétitionnaire a déposé des plans modificatifs complémentaires pour répondre au précédent voeu de la Commission du vieux Paris. Il est prévu le démontage d'une plus grande portion de la halle n°3 pour pouvoir remonter la portion proposée (perte au démontage estimée à environ 10%)



1. Plan de datation des bâtiments



2. Halle mixte du quai n°3



3. Halle mixte du quai n°3



4. Assemblages bois (DR)



5. Assemblages bois (DR)



6. Assemblage mixte

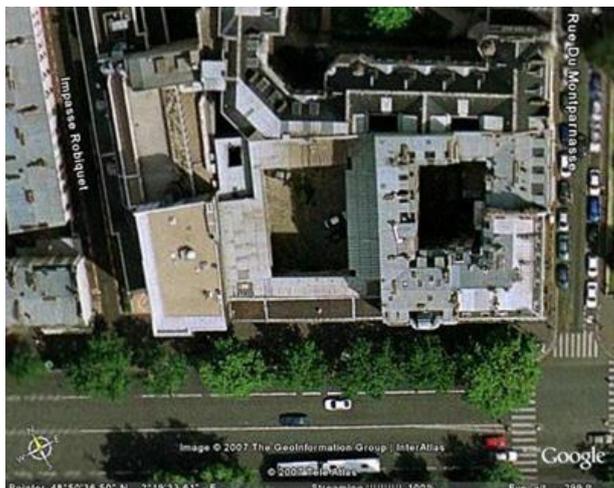
*La Commission du vieux Paris, réunie le 16 octobre 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M<sup>me</sup> Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a constaté, dans le cadre du projet retenu, l'impossibilité de maintenir in situ la halle en charpente mixte du quai n°3 de l'ancienne gare de marchandises des Batignolles, construite en 1843 pour la ligne Paris-Rouen-Le Havre. La Commission a formé un vœu en faveur d'un relevé architectural de cette structure en vue de son déplacement dans les règles de l'art, afin que la majeure partie puisse être remontée sur le site au 147 rue Cardinet, 58-60 boulevard Berthier, avenue de la Porte de Clichy (17<sup>e</sup> arr.). Elle a également formé un vœu en faveur d'une étude de réutilisation et d'intégration de cet édifice dans le parc des Batignolles, un nouvel usage étant le meilleur gage de sa conservation.*

## REPORTS

### 85 boulevard du Montparnasse (6<sup>e</sup> arr.)

SHON à démolir : 44 m<sup>2</sup>

Projet dont la présentation avait été reportée lors de la séance de novembre et dont il est à nouveau demandé un report au Membres de la Commission du vieux Paris, car il avait été demandé une étude historique et des éléments de projet qui ne nous sont pas parvenus.



1. Vue aérienne du site



2. Vue de la façade sur le boulevard

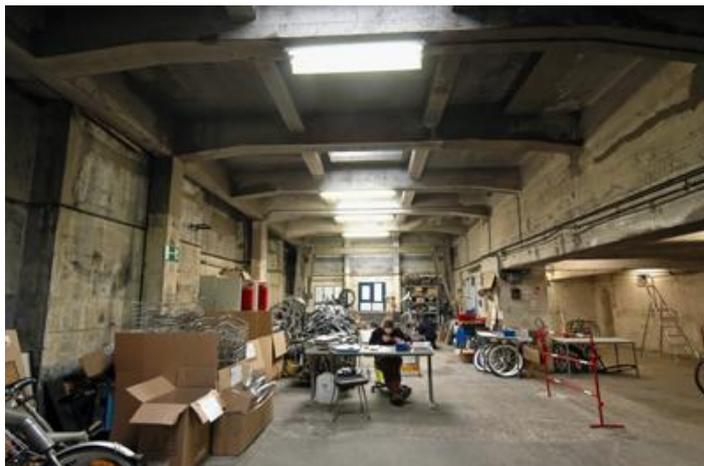
### 45-47 avenue du Maréchal Fayolle (16<sup>e</sup> arr.)

SHON à démolir : 2481 m<sup>2</sup>

Projet de démolition totale vu en novembre, nous avons demandé une visite du DHAAP. Il s'agit d'une partie d'un ancien bunker de la Seconde Guerre mondiale. Cette avenue du Maréchal Fayolle a été ouverte en 1929 et 1931 en remplacement des anciens bastions 55, 56, et 57. Son numérotage a été revu en 1932 entre le boulevard Lannes et l'avenue Chantemesse. Il existe une rue souterraine située sous l'immeuble Hirsch du 43 avenue Maréchal Fayolle, construit par Georges Vaudoyer en 1931, elle correspond aux sous-sols d'un grand immeuble îlot dont seul le 43 a été réalisé. Le garage auto traverse tout l'îlot, avec voûtes en béton translucide. Il a été récupéré par les Allemands. Pendant l'occupation, installation d'un quartier général de Kriegsmarine, avec plusieurs niveaux de sous-sol attestés par témoignage mais non visible, hormis le premier niveau, sous le bunker principal et tunnel traversant l'îlot et passant sous l'immeuble de Vaudoyer (actuellement muré au droit du n°43) D'après des témoignages, il serait question d'un des plus grand Bunker de la ligne Taut, construit sur plusieurs niveaux (4 sont évoqués). Côté terrain tennis, il y aurait une piscine souterraine, remblayée ? Le bâtiment en briques au 47, construit vers 1923 et peut être utilisée par la Défense passive d'après les infos OPAC, a été occupé par l'association des Terres australes Française, il aurait abrité le bureau de Paul Emile Victor. Son mobilier de bureau et chenillette seraient aujourd'hui à Brest, dans un musée à l'initiative de l'association. La démolition de cet ensemble est demandée dans le cadre d'un projet de la Ville pour la construction de 135 logements avec parking, répartis dans des bâtiments de 5 étages. Le projet piloté par l'Office Publique d'Aménagement Concerté est réalisé par l'agence internationale SANAA (Kazuyo Sejima et Ryue Nishizawa architectes).



1. Vue depuis l'avenue



2. Vue intérieure d'une construction souterraine

*La Commission du vieux Paris, réunie le 20 décembre 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M<sup>me</sup> Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu pour qu'avant leur démolition, soit réalisée une étude historique des constructions souterraines et des éléments de fortifications d'une ampleur exceptionnelle et datant de la Seconde Guerre mondiale au 45-47 avenue du Maréchal Fayolle (16<sup>e</sup> arr.)*

**4 cité Leclaire (20<sup>e</sup> arr.)**

**SHON à démolir : 51 m**

La demande porte sur la démolition totale d'une maisonnette à l'état de ruine sans intérêt patrimoniale. Il est prévu la construction d'une maison unifamiliale d'un étage.



1. Vue depuis la rue

## DEMOLITIONS PARTIELLES

### 6 passage Dantzig (15e arr.)

**SHON à démolir : 1 802 m<sup>2</sup>**

Cette demande de démolition a fait l'objet de plusieurs examens en Commission du vieux Paris et de nombreux vœux (Séance 6 juin 2002, « *Vœu contre le projet de démolition des bâtiments sis, passage de Dantzig (15<sup>e</sup>). Ces bâtiments participent au pittoresque de la Ruche (ISMH) à laquelle ils étaient autrefois rattachés, et les travaux envisagés porteraient ainsi atteinte à l'environnement de ce lieu de mémoire exceptionnel* » Séance du 10 février 2004, « *La CVP a renouvelé le vœu formé en juin 2002 pour que l'ensemble d'ateliers autrefois rattachés à la Ruche soit préservé* », Séance du 15 juin 2004, « *La CVP a approuvé l'orientation proposée par le nouveau projet qui lui a été présenté et se félicite de la conservation d'une part beaucoup plus importante des constructions existantes.* » Séance du 6 mars 2007, « *Les ateliers en pans de bois du passage Dantzig ont déjà fait l'objet d'un permis de démolir en 2002 et en 2004. La Commission avait obtenu des pétitionnaires qu'ils dressent un projet en accord avec le caractère particulier de cet ensemble. D'après les études de la Société historique du 15e arrondissement, il s'agit d'une dépendance de la Ruche qui est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments historiques. Le projet de constructions nouvelles maintenait l'emprise de l'impasse et proposait une série de bâtiments bas, construits avec des matériaux rappelant ceux d'origine, et respectant ainsi le contexte urbain et architectural. Le Plan Local d'Urbanisme a entériné cet avis avec l'obligation de maintenir la voie et le gabarit existant.* ) Ce permis n'avait pas eu de suite.

Le présent permis de démolir est lié à un permis de construire, aujourd'hui abandonné par ses auteurs. Il est bien évident que la Commission acceptera tout projet en accord avec les prescriptions qu'elle avait émises à partir de 2002.

L'actuel Permis de démolir est associé à un nouveau projet pour un programme de 19 logements, 10 logements étudiants, 8 maisons individuelles et un local d'exposition pour la Ruche. L'architecte du projet soumis à la Commission du vieux Paris est conçu par Dominique Hertenberger. Il tient compte des différentes demandes exprimées par la Commission du vieux Paris depuis 2002. Mme Claire de Clermont-Tonnerre exprime sa satisfaction devant le projet présenté, se félicite du travail de concertation effectué et encourage donc les membres à accepter cette proposition.



1. Vue depuis le passage



2. Vue depuis le passage

Dans cette rubrique ont été regroupés dans toutes les demandes portant sur les immeubles Protégés au titre du Plan Local d'Urbanisme.

## PROTECTIONS VILLE DE PARIS

### 33 quai d'Anjou (4<sup>e</sup> arr.)

Le projet avait déjà été présenté en séance du 16 octobre 2007 et avait fait l'objet d'un vœu « en faveur de la préservation de l'intégrité du bel escalier à rampe de fer forgée dans le style Louis XIV au 33 quai d'Anjou (4<sup>e</sup> arr.), immeuble protégé au Plan Local d'Urbanisme. ».

Le projet réexaminé est conçu par l'architecte Michel Angevin du cabinet C2A architecture. Il est envisagé l'installation d'un ascenseur à mi-palier. Cette solution porte atteinte aux premières volées de l'escalier du XVIII<sup>e</sup> siècle et altère des éléments structuraux de distribution d'un ensemble protégé au titre du Plan Local d'Urbanisme dont la motivation cite explicitement l'escalier (motivation : «île Saint-Louis. Maison à loyer. Datant du XVII<sup>e</sup> siècle, les édifices à vocation locative, s'implantent sur des parcelles étroites et parfois suffisamment profonde pour accueillir un autre bâtiment adossé en fond de terrain. Alignée sur rue, la façade recouverte par un enduit de teinte claire, présente une sobriété ornementale qui se limite aux moulures soulignant les différents niveaux. Escaliers anciens du XVII<sup>e</sup> siècle à rampe en fer forgé).

Monsieur François Legaret, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, préconise dans un tel cas d'encourager les pétitionnaires à trouver une solution en empiétant dans les parties privatives afin de préserver l'intégrité de tels escaliers à garde corps ouvragés caractéristique du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mme Macé de Lepinay précise qu'il ne faut cependant pas endommager les décors existant sur les murs et les corniches des appartements s'ils en sont dotés. Mme Dumont précise que sur cette question des ascenseurs, il existe une véritable volonté tant au sein du Service Départemental qu'à la Direction de l'Urbanisme de mettre en place très rapidement une réunion de travail avec les ascensoristes pour envisager toutes les solutions. Cette réunion est proposée pour le mois de Janvier 2008 et devrait produire un recueil des bons et mauvais exemples, des pratiques à conseiller. Cette information semble recueillir un bon accueil de la part de l'ensemble des membres présents, notamment Monsieur Pierre Housieux précise qu'il attend une démarche dans ce sens depuis plus de 6 ans et souhaite que les associations puissent être associées à ce travail dès janvier.



1. Vue de la façade sur rue



2. Vue de l'escalier



3. Vue de l'escalier

*La Commission du vieux Paris, réunie le 20 décembre 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M<sup>me</sup> Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a renouvelé son vœu en faveur de la préservation de l'intégrité structurelle, spatiale et architecturale de l'exceptionnel escalier à rampe en fer forgé d'époque Louis XIV, au 33 quai d'Anjou (4<sup>e</sup> arr.), immeuble protégé au titre du Plan Local d'Urbanisme.*

### 16 rue Murillo ( 8<sup>e</sup> arr.)

Hôtel Particulier donnant sur le parc Monceau ayant appartenu en 1869 à la Duchesse d'Alcantara de la Grandara, qui achète le terrain à Pereire en 1868. Le bâtiment est édifié entre 1868 et 1871, la duchesse y réside. La date est inscrite en chiffres romains sur la façade de 1868 (publié dans les Cahiers de la Rotonde n° 24 sur les immeubles datés en façade) et non de 1878 comme indiqué dans la motivation du Plan Local d'Urbanisme (motivation : « Au n° 16 hôtel particulier construit en 1878 (date gravée en façade). En pierre de taille, il est décoré dans un style Renaissance (fenêtre à meneaux, lucarnes en pierre présentant un amortissement et des ailerons sculptés, toiture en bâtière). La cour donne sur la rue et à côté, une petite maison, en brique et pierre de taille, forme un ensemble avec l'hôtel. Au n° 14, hôtel particulier présentant une façade plus sobre mais qui par son implantation et sa datation doit être rattachée au même ensemble cohérent de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle »). En 1990, une demande de surélévation a été présentée à la Commission du vieux Paris en séance du 11 juin 1990. Il s'agit de transformer cet ancien hôtel particulier en ambassade pour Singapour. Le permis de démolir avait pour objet la démolition d'une piscine jacuzzi en sous-sol aménagée par les anciens propriétaires. Lors de la visite, nous avons pu constater une importante opération de « curetage » qui avait déjà largement démarrée, et nous avons constaté la suppression de cheminées, la démolition de refends intermédiaires, et la suppression des parquets anciens. Le projet a pour maître d'œuvre le cabinet Bismut et Bismut. Il est également prévu un changement de l'ensemble des menuiseries extérieures, les parties lacunaires de décors subsistants seront dissimulées sous les faux plafonds. L'ensemble des membres de la commission s'accorde pour dénoncer ces pratiques de vandalisme, constatant qu'il est également prévu d'abattre le seul arbre présent dans le jardin situé à l'arrière.



1. Vue de la façade sur rue



2. Travaux engagés sans autorisation

*La Commission du vieux Paris, réunie le 20 décembre 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M<sup>me</sup> Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a vivement protesté contre les travaux engagés sans autorisation et consistant en un curetage important d'éléments de second œuvre, suppression de cheminées et de parquets ainsi que de refends intermédiaires au 16 rue Murillo (8<sup>e</sup> arr.), hôtel particulier construit en 1868 en bordure du parc Monceau pour la duchesse de la Grandara et protégé au titre du Plan Local d'Urbanisme.*

## RESTRUCTURATIONS LOURDES

### 20-22B cours Albert 1er et 3-5 rue Bayard (8e arr. ) SHON à démolir : 3 455 m<sup>2</sup>

Il s'agit d'un immeuble occupé et construit par les éditions Bayard depuis l'origine. Le bâtiment, est conçu en 1923-24 par l'architecte Auguste COURCOUX. C'est une construction mixte en structure acier avec remplissage brique, présentant des façades intérieures inspiré de l'école de Chicago. Les façades arrière sont en contradiction avec des façades extérieures d'inspiration néoclassique monumentales. Nous avons retrouvé dans le dossier des Archives de Paris les débats portant sur le caractère de cette façade présenté à l'époque en Commission des Sites. Le projet avait été vu en faisabilité, mais n'a pas été présenté faute de temps lors des dernières séances. Les démolitions sont importantes, il est prévu la suppression de deux verrières pour création d'un « jardin intérieur » et également la démolition de la plupart des escaliers d'origine.

Il se trouve que les conditions de travail actuelles dans ces locaux pourtant vaste conduisent le groupe de presse à s'implanter hors de la capitale, dans des locaux plus à l'échelle du succès de ces éditions. Le projet a pour objet la rénovation de cet ensemble immobilier afin de constituer un produit conforme à la demande avec la possibilité de créer deux « entités locatives » à destination d'immeuble de bureaux pouvant être « séparés ». L'architecte du projet est Jean-Marie Bléas (DESA). Les cours créés à l'emplacement des grandes verrières seront « végétalisés ». Cette affaire suscite un bref débat sur la valeur patrimoniale des verrières et la nature du projet présenté sans pour autant émettre d'avis particulier sur le dossier.



1. Vue de la façade sur rue



2. Vue de la cour et de la verrière



3. Vue de la verrière

## 1 carrefour de Longchamp (16<sup>e</sup> arr. )

SHON à démolir : 146m<sup>2</sup>

Ce dossier devait être présenté lors de la précédente séance. Il s'agit du château de Longchamp. Un premier bâtiment a été édifié par Gabriel Davioud en 1855 pour le baron Haussmann sur le site de l'ancienne abbaye royale de Longchamp, démolie en 1794 à l'exception du colombier. En 1926 reconstruction du château pour François Coty, parfumeur et milliardaire. Il avait fait fortune grâce à ses parfums et était amateur de belles résidences, propriétaire du pavillon de la Du Barry à Louveciennes, de Claude Nicolas Ledoux qu'il a fait déplacer et surélevé. Il avait fait construire un château en Touraine à Artigny. Ce projet parisien est conçu par l'architecte Emmanuel Pontremoli (1895-1956), premier Grand Prix de Rome en 1890, auteur de la villa Kérylos à Beaulieu-sur-mer pour l'archéologue Théodore Reinach (1903-1908), de l'Institut de Paléontologie du Muséum national d'histoire naturelle, de la synagogue de Boulogne à la demande d'Edmond de Rothschild. Le bâtiment appartient à la Ville de Paris qui a concédé un bail à l'association WWF. Le projet vise à une transformation de ce bâtiment en vue de la transformation du château en centre d'exposition et de conférences appelé « espace planète attitude ». Le bâtiment

Dans le cadre de ces aménagements est prévue la démolition de l'escalier principal au profit d'un escalier « contemporain » par l'architecte Pascal Gontier. L'escalier principal semble ne pas correspondre aux plans du projet de Pontremoli. Il a pu être modifié à l'occasion d'une campagne ultérieure intervenue dans les années cinquante, lorsque le bâtiment est occupé par la Fondation pour l'enfance créée par le professeur Robert Debré. Le projet serait attribué à l'architecte Noël Lemaresquier. Le bâtiment, inachevé pour ce qui est des décors de façade comme le montre les décors sculptés seulement équarris sur certaines façades, a subi un certain nombre de dégradations liées à une période d'abandon et d'occupation illégale récente. Dans le cadre de ce projet il est prévu la démolition de l'escalier principal dont le sens sera inversé, et mis en relation avec les étages supérieurs par l'intermédiaire de trémies et de canon à lumière. Sont également démolies un certain nombre de planchers situés entre le rez-de-chaussée et le 1<sup>e</sup> étage (mezzanine) pour création d'une double hauteur, probablement rapportée postérieurement. Les aménagements prévoient également la suppression de certains refends intermédiaires au sol-sol et dans les étages. Le projet se veut exemplaire du point de vue développement durable, menuiseries dotées de vitrages fortement isolants thermiquement, enduit isolants, l'intégration des panneaux solaire en toiture a été négocié avec le Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine dans le territoire pour des raisons esthétiques, en effet l'impacte de panneaux solaire réfléchissant sur des pans de la toiture en pavillon auraient pu être disgracieux. Le projet prévoit également une rénovation des façades. La seule véritable nouveauté se situe côté jardin avec la création d'une serre en applique au balcon du premier étage, intervention légère et réversible. Un traitement paysager des abords du château est à prévoir, afin d'assurer l'accessibilité handicapée par un modelé du terrain à ce château bordé d'une cours anglaise aux allures de fossé.

Le projet de requalification du site prévoit également des interventions sur un certain nombre de « fabriques » situées dans le jardin entourant le château. Il est prévu ainsi une surélévation d'un bâtiment des années 1930.

Par ailleurs, et d'après la petite étude historique réalisée par l'architecte Pascal Gontier, il subsiste encore un ancien colombier du XVII<sup>e</sup> siècle transformé en château d'eau, puis en faux donjon par Gabriel Davioud en 1857. L'intérieur est occupé par un bel escalier métallique s'enroulant autour d'un ascenseur ancien de belle qualité. Cet édifice hybride, véritable « *chimère architecturale* » mériterait d'être protégé.

Lors de cette présentation, Monsieur Pierre Housieux propose d'évoquer en commission les incidences sur le patrimoine des questions environnementales, isolation etc. Monsieur Yves Contassot indique qu'à ce titre ce projet va probablement être exemplaire, avec l'utilisation d'enduits isolants permettant d'obtenir des taux d'efficacité énergétique très intéressants sans toucher à la façade extérieure et des vitrages à haute performance. C'est pour cela qu'a été mis en place un groupe de travail au sein de la Ville de Paris, car la profession en générale, et les Architectes des Bâtiments de France en particulier sont parfois réticents par crainte ou méconnaissance des techniques intelligentes compatibles avec la préservation du patrimoine.

Mme Claire de Clermont-Tonnerre ajoute que le Conseil en Architecture et en Urbanisme et en Environnement de Paris a également initié un certain nombre de groupe de réflexion sur les économies d'énergie, l'intégration des dispositifs et le patrimoine. Monsieur Jean-Marc Blanchecotte, chef du SDAP de Paris fait un travail remarquable et participe à ces groupes de travail, la Ville de Paris est sur le point de sortir des fiches prenant en compte ces différents aspects. Mme Claire de Clermont-Tonnerre pense qu'il serait opportun que ces fiches puissent être présentées en commission du vieux Paris avant leur validation définitive et leur diffusion éventuelle.



1. Vues du château de Longchamp



2. Vue de la tour néo-médiévale

*La Commission du vieux Paris, réunie le 20 décembre 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M<sup>me</sup> Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a accepté le projet de restructuration intérieure du château de Longchamp, reconstruit en 1926 par l'architecte Emmanuel Pontremoli (1895-1956) et a formé un vœu pour qu'un soin tout particulier soit apporté à la conservation des « fabriques » du parc, et notamment la tour néo-médiévale.*

## MODIFICATIONS-ADAPTATIONS

### 42 rue Saint-André des Arts (6<sup>e</sup> arr.)

SHON à démolir : 1m<sup>2</sup>

La demande porte sur l'installation d'un ascenseur sur un bâtiment ne comportant que peu de niveaux. L'installation est prévue dans le jour central de l'escalier principal de cet immeuble de souche ancienne. L'escalier a été refait au début du XIXe siècle. Le projet dressé par l'architecte Oliver Delalande visant à la mise en place de cet ascenseur entame le limon, altère le caractère de cet escalier ancien. Mme Macé de Lépinay s'interroge sur la nécessité de débattre sur ce dossier, cet escalier est relativement commun, est-il nécessaire de protéger tous les escaliers ?

Monsieur Legaret propose d'établir des hiérarchies, car il estime que si l'on veut pouvoir défendre des escaliers remarquables, comme celui de l'île Saint-Louis, il faut être en mesure d'effectuer un système de référence. Cet escalier est un escalier comme il y en a des « dizaines de milliers » partout dans Paris, il n'a rien d'original, rien à voir avec l'histoire de l'immeuble. Il faut un véritable débat sur ce sujet. Monsieur Prévost-Marcilhacy renchérit qu'il conviendrait effectivement de se battre sur les cas majeurs et évoque à titre d'exemple le cas des magnifiques escaliers XVIIIe inscrits Monument Historique au 12 rue de Tournon dans le 6<sup>e</sup> arrondissement.



1. Vue de la façade sur rue



2. Vue de l'escalier

*La Commission du vieux Paris, réunie le 20 décembre 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M<sup>me</sup> Moira Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu pour qu'une solution d'installation d'un ascenseur préservant la cage d'escalier soit recherchée au 42 rue Saint-André des Arts (6<sup>e</sup> arr.)*

**92-92B rue Cardinet 47-49B rue de Tocqueville (17<sup>e</sup> arr.)**

**SHON à démolir : 63 m<sup>2</sup>**

D'après les documents, les interventions sont concentrées sur les parties distributives et l'entrée afin de résoudre les problèmes d'accessibilité et de sécurité. D'importantes trémies sont prévues dans les zones de distribution. La parcelle est indiquée comme « réserve pour la réalisation de 50% logements sociaux » sur le Plan Local d'urbanisme. Le bâtiment, construit en 1928 par l'architecte Georges Lisch (né en 1869, diplômé de l'Ecole des Beaux Arts en 1898) en vue de la construction d'un hôtel particulier de 3 étages, et bâtiment de 7 étages sur la rue de Tocqueville pour l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales. La parcelle est actuellement la propriété de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Lors de la visite sur place, il nous a été refusé d'accéder à l'ensemble de l'immeuble, nous n'avons pu pénétrer au delà du porche et des zones situées à proximité du porche à Rez-de-chaussée sous prétexte que le chantier comportait des travaux de « désamiantage » et que ces travaux nécessitaient un confinement qui ne nous autorisait pas à visiter l'ensemble des locaux. Cependant, depuis le porche nous avons pu observer que les ouvriers ne portaient aucune tenue appropriée et que d'important travaux étaient actuellement en cours, générant de nombreux gravas évacués à tous les étages. L'architecte de l'opération Didier Drummond nous a assuré qu'il ne s'agissait uniquement que de simples travaux « curetage ».



1. Vue depuis l'angle des deux rues



2. Vue depuis la rue de Tocqueville

*La Commission du vieux Paris, réunie le 16 octobre 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M<sup>me</sup> Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu en faveur d'une visite complète des bâtiments, afin de pouvoir juger de la qualité patrimoniale de l'ancienne Ecole des Hautes Etudes Commerciales, construite en 1928 par l'architecte Georges Lisch au 92-92B rue Cardinet et 47-49B rue de Tocqueville (17<sup>e</sup> arr.)*

### 3 passage de la Brie (19<sup>e</sup> arr.)

Réhabilitation d'un bâtiment de 2 étages + combles sur 1 niveau de sous-sol, à usage d'habitation (5 logements réhabilités), avec démolition partielle de murs porteurs du rez-de-chaussée au 2<sup>ème</sup> étage, ravalement des façades, remplacement des menuiseries

Suite de l'opération de la SIEMP, passé en octobre 2007 pour les 7-9-11-13-15 passage de la Brie. Le projet piloté par la Société d'Economie Mixte S.I.E.M.P consiste en la réhabilitation d'un bâtiment de deux niveaux avec comble en vue de la réalisation de cinq logements sociaux. Ce bâtiment de facture modeste a la particularité de présenter une façade en brique. L'opération de réhabilitation par le cabinet Dzo architecture est à saluer dans la mesure où l'état sanitaire du bâtiment semble relativement mauvais.



Vues depuis le passage de la Brie



## FAISABILITES

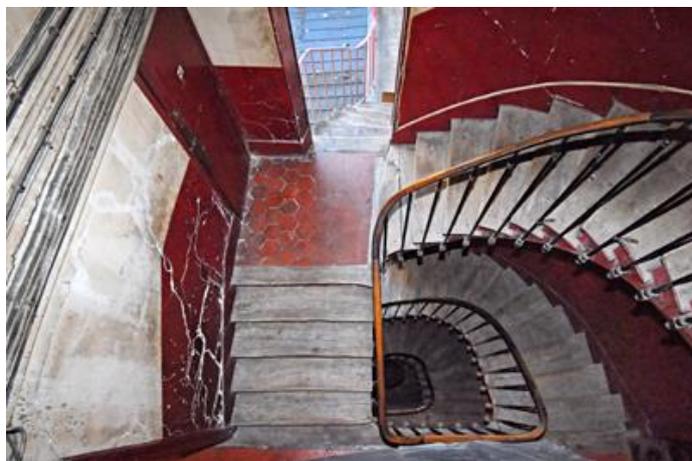
### 2-4 quai de Loire, 1-3 avenue Jean Jaurès (19<sup>e</sup> arr.)

Faisabilité à la demande de Marie Minier, Architecte des Bâtiments de France compétente du secteur (site inscrit et proximité de la Rotonde de la Villette). Concerne un immeuble datable de la fin 18<sup>e</sup>-début 19<sup>e</sup> siècle situé à l'angle du quai de Loire et de l'avenue Jean Jaurès. La parcelle est signalée au titre du Plan Local d'Urbanisme.

La structure est en pans de bois, les planchers ont été renforcés au cours du temps par des profilés en acier de type IPN. Il s'agit d'une copropriété en indivision, aidée financièrement par la Société d'Economie Mixte SIEMP en vu d'un projet de réhabilitation de l'édifice avec des subventions de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat. Dans le cadre de ce projet il a été envisagé de démolir l'escalier principal pour installation d'un ascenseur et une reprise totale des planchers, avec démolition de la distribution intérieure, pourtant particulièrement intéressante avec un système d'escalier associé à une coursive permettant de distribuer une aile en retour.



1. Vue de la façade principale



2. Vue de l'escalier

*La Commission du vieux Paris, réunie le 16 octobre 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M<sup>me</sup> Moira Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu en faveur de la conservation de l'escalier principal de l'immeuble sis au 2-4 quai de Loire et 1-3 avenue Jean Jaurès (19<sup>e</sup> arr.), rare témoignage d'un système de distribution associant escalier et coursives extérieures. La Commission demande en outre que le projet de réhabilitation de cet immeuble datant de la fin du XVIII<sup>e</sup> ou du début du XIX<sup>e</sup> siècle, appartenant au patrimoine bâti de l'ancien village de La Villette, soit effectué dans les règles de l'art et le respect de l'intégrité de ce bâtiment construit en pans de bois.*

## 1 rue du Dragon, 161-163 boulevard Saint-Germain (6<sup>e</sup> arr.)

Cet ensemble est protégé au titre du Plan Local d'Urbanisme (*motivation : Maison d'angle ancienne présentant, dans son état actuel, une façade composée de deux travées sur le boulevard Saint-Germain d'aspect du XVIII<sup>e</sup> siècle. Appuis de fenêtre en fer forgé de style Louis XV au premier et second étage. Entrée principale sur la rue du Dragon avec portail donnant accès à une courrette. Appuis de fenêtres Louis XV et Louis XVI. Bâti ayant manifestement connu d'importants remaniements. Etude Grahal qui permet de dater précisément cet ensemble de trois maisons édifiées à l'emplacement d'une partie du jardin de l'ancien hôtel Taranne disparu vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Ces trois maisons attenantes ayant pour enseigne l'Image Saint-Jean (161 bd St Germain), la Belle Image et l'Image Saint-Louis (correspondant aux n° 163 et 1 rue du Dragon) bâties en 1656 par Jean Dupront, bourgeois de Paris et Marie Meslain, son épouse.*

Le demande porte sur l'installation d'un ascenseur dans cet ensemble de trois immeubles réunis en une seule entité foncière, le choix retenu est de conserver l'escalier datant du milieu du XIX<sup>e</sup> et de proposer une installation de l'ascenseur en remplacement des l'ensemble des marches de l'escalier XVII<sup>e</sup>, afin de ne conserver que les limon et le garde corps. La proposition par l'architecte Frédéric Lebarre, outre le fait qu'elle ne tient pas compte de la présence d'important éléments structurels en acier maintenant les limons entre eux et participant à la stabilité de l'escalier XVII<sup>e</sup> siècle. Le choix contestable d'altération forte de l'escalier le plus ancien est contestable car il ne permet aucune réversibilité.



1. Vue depuis le boulevard



2. Vue de l'escalier

*La Commission du vieux Paris, réunie le 20 décembre 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M<sup>me</sup> Moira Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu en faveur d'une solution d'implantation de l'ascenseur permettant la préservation de l'intégrité structurelle et architecturale de l'escalier ancien de cet immeuble issu de la fusion de trois maisons bâties au XVII<sup>e</sup> siècle au 1 rue du Dragon et 161-163 boulevard Saint-Germain (6<sup>e</sup> arr.), ensemble protégé au titre du Plan Local d'Urbanisme.*